

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**



ARRETE N° **26-3034** du **27 MAI 2026**

**DIRECTION GENERALE  
ADJOINTE DES RESSOURCES,  
EDUCATION ET NUMERIQUE**  
Direction des Ressources humaines

**DE DELEGATION DE SIGNATURE DE**

**Monsieur David LELIEVRE**  
Ingénieur territorial  
Chef de projets Infrastructures Routières  
Service Ingénierie routière  
Direction des Routes  
Direction générale adjointe Routes et mobilités

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, relative à la délégation au Président en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant la nomination de Madame Claire BROUSSEAU, sur l'emploi fonctionnel de Directeur général des services, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

**ARRETE**

- ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur LELIEVRE, ingénieur territorial, Chef de projets Infrastructures Routières, au sein du service Ingénierie routière, à l'effet de signer :
- Les commandes inférieures ou égales à 10 000 € HT. Ces commandes seront passées sous le contrôle et la responsabilité du Chef de service Ingénierie routière.
- ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur LELIEVRE, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.
- ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur LELIEVRE et publié sur le site du Département de la Sarthe « [www.sarthe.fr](http://www.sarthe.fr) ».

Le Président du Conseil départemental,



Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de  
légalité le **28 MAI 2026**  
et de sa publication ou notification le **28 MAI 2026**